

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES Pôle Eau

Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par : Julie Guimelli Tel :04 92 30 20 94 Mél :julie.guimelli@alpes-de-haute-provence.gouv.fr Digne-les-Bains, le 1 6 MAI 2023

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

à GAEC DUCREAU FRERES Monsieur DUCREAU La Louvière 04270 SAINT JULIEN D'ASSE

Objet : Création d'une retenue collinaire sur la commune de Saint Julien d'Asse

Pièces jointes: Arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques

Monsieur,

Votre dossier de déclaration de création de retenue collinaire destinée à la substitution d'un prélèvement pour l'irrigation agricole a été enregistré au guichet unique de la Police de l'Eau sous le numéro 0100012903.

Par courrier en date du 28 avril 2023 vous a été soumis pour avis un projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires permettant d'encadrer les conditions de réalisation des travaux. Ce projet d'arrêté a reçu un avis favorable de votre part.

Ainsi, vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral sus-cité; vous pouvez dorénavant entreprendre les travaux correspondants sous condition de respect des prescriptions édictées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

pour le Préfet et par délégation,

Copie: Chambre d'Agriculture, OFB, ARS.

Pour la Cheffe de Service Environnement et Risques Le Chef du Service Adjoint

Vincent MAYE